

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - MINSAR BY OPUSCOPE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et services proposés à la vente par la société Opuscope SA qui a déposé la marque MINSAR, société par actions simplifiées au capital de 11.800,88 euros, dont le siège social est situé 112 avenue de Paris, 94300 Vincennes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 818 025 751 (la « Société ») sur son site Internet : <https://minsar.app/>

La Société a pour objet à ce jour, tant en France qu'à l'étranger : toute activité d'éditeur de logiciels en réalité virtuelle, augmentée et mixte, prestations de services informatiques, prestations de conseil, prestation de services dans l'événementiel, conception de contenus multimédia enrichis à destination d'entreprises et dans le cadre d'événements.

MINSAR simplifie la création et la distribution d'expériences AR/VR. MINSAR donne le pouvoir à tous - des créatifs et aux grands groupes - de créer, en toute simplicité, un environnement 3D immersif en temps réel. MINSAR est une solution cross-plateforme actuellement disponible sur HoloLens 2, iOS, Android, Magic Leap et Oculus Quest.

Ses produits et services sont accessibles en téléchargement payant ou par abonnement à partir du Site <https://minsar.app/>. Les photos et dessins figurant sur le Site de la Société sont réputés non contractuels.

Le fait pour une personne physique ou morale, de commander un produit Minsar emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. Elles sont accessibles à tout moment sur le Site et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version et sur les propres conditions d'achat ou autres du client.

### 1. DEFINITIONS

Les termes avec une majuscule utilisés dans le Contrat ont la signification qui leur est attribuée au présent article.

**Abonnement** désigne le ou les abonnements auxquels le Client souscrit à l'issue de la création de son compte sur le Site ou postérieurement à la création de son compte.

**Commande** désigne l'ensemble des Services sélectionnés par un Client sur le Site. La Commande est réputée validée dès lors que les conditions prévues à l'article 3 sont respectées.

**Centre de Support Client** : département ou sous-traitant de la Société réceptionnant et traitant les notifications d'Incidents à l'adresse suivante : [support@opuscope.com](mailto:support@opuscope.com).

**Client** désigne toute personne, morale ou physique, ayant souscrit à une ou plusieurs offres d'abonnement proposés par la Société ; étant précisé que chaque Client se porte fort du respect par les Utilisateurs des CGV.

**Contrat** ou **CGV** désignent les présentes conditions générales applicables à l'ensemble des Services fournis, telles qu'elles pourront être amendées ou modifiées.

**Documentation** désigne le manuel ou aide en ligne (*user guide*) décrivant les fonctionnalités incluses dans le Logiciel.

**Données** désignent les informations, publications et, de manière générale, les données privées de la base de données Client dont l'utilisation est l'objet des présentes CGV, pouvant être consultées uniquement par les Utilisateurs.

**Force Majeure** : désigne les situations décrites à l'article 14.

**Identifiants** désigne tant l'identifiant propre de l'Utilisateur (« login ») que le mot de passe de connexion (« password »), communiqués au Client pour un accès aux fonctions d'administration du Logiciel.

**Incident** désigne toute panne ou problème exclusivement imputable à la Société affectant le Service, reproductible et indépendant d'une mauvaise utilisation du Service par le Client, empêchant son utilisation conformément au CGV.

**Jour Ouvré** désigne tous les jours à l'exception du samedi, du dimanche et de tous les jours fériés et chômés en France Métropolitaine.

**Logiciel** désigne la solution logicielle, éditée et exploitée par la Société.

**Maintenance** désigne l'ensemble des actions réalisées par la Société afin d'assurer au Client une qualité optimale des Services et de résoudre les Incidents éventuels.

**Offre Souscrite** désigne l'offre à laquelle le Client a souscrite auprès de la Société et qui définit le niveau de service et d'engagement de la Société vis-à-vis du Client.

**Parties** désigne, lorsque ce terme est employé au pluriel, la Société et le Client, et lorsque ce terme est employé au singulier, l'une quelconque de ces parties.

**SaaS** désigne Software as a Service, c'est-à-dire application louée en ligne.

**Services SaaS** désignent le service proposé en mode SaaS par la Société, permettant l'utilisation des Services par le Client.

**Site** désigne le site internet de la société à l'adresse suivante : <https://minsar.app/>

**Services** désigne l'ensemble des offres d'abonnement proposées par la Société à ses Clients, disponibles sur le site de la Société.

**Tiers** désigne toute personne physique ou morale non-partie ou non tenu à ces CGV.

**Utilisateur** désigne la personne placée sous la responsabilité exclusive du Client (salarié, sous-traitant, consultant, intégrateur technique, etc.), bénéficiant d'un accès aux Services SaaS sur son ordinateur ou sur un terminal mobile et/ou immersif (notamment avec un casque), en vertu de la licence d'utilisation contractée par le Client, à l'aide des Identifiants.

## 2. OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Société consent au Client, qui l'accepte, le droit incessible, non exclusif et personnel d'utiliser les Services dont les caractéristiques sont précisées aux présentes.

Le Client reconnaît que le Logiciel est un service proposé en mode SaaS, et qu'il n'est donc pas nécessairement développé afin de répondre spécifiquement à ses besoins.

La Société se réserve le droit de procéder à tout moment et sans préavis à toute modification nécessaire des CGV. La Société informera le Client de toute modification dans un délai raisonnable.

### **3. ABONNEMENTS**

Les Services peuvent être utilisés par le biais de différents supports d'utilisation mentionnés dans la Documentation ; étant précisé que la Société ne procède pas à la vente ou à la location desdits supports d'utilisation.

La Société propose sur son Site différents types d'Abonnements dont un abonnement gratuit ; les autres abonnements présentent des fonctionnalités et caractéristiques dont le Client est présumé avoir parfaitement connaissance. L'accès aux Services de la Société se fait au travers du Site après création d'un compte sur « portal.minsar.app. »

Chaque Offre souscrite sera automatiquement renouvelée à l'issue de sa durée de validité sous réserve d'une dénonciation depuis le Site avant la fin de l'Offre Souscrite.

Le Client et les Utilisateurs sont seuls responsables de l'usage qu'ils font des Services, notamment concernant l'utilisation et l'interprétation des informations mises à leur disposition par la Société ainsi que des actes et conseils qu'ils en déduisent dans le cadre de leur pratique professionnelle. La Société ne sera tenue que des garanties légales applicables à ses Services le cas échéant, à l'exclusion de toute autre garantie.

La Société pourra proposer des Services sur mesure dans le cadre d'un contrat distinct et selon des modalités à convenir avec le Client.

Par ailleurs, la Documentation est accessible sur le Site permettant ainsi aux Clients et aux Utilisateurs de comprendre et s'approprier les Services ou l'Offre Souscrite proposés au sein de chaque abonnement et de mettre en œuvre d'un point de vue pratique les fonctionnalités de chaque Offre Souscrite ; étant précisé que la Documentation pourra être mise à jour par la Société et que le Client sera tenu de le consulter avant de contacter le Centre de Support Client afin de voir si celui-ci comporte les réponses à ses questions.

Chaque Client sera présumé avoir pris connaissance de la Documentation et avoir une parfaite connaissance des modalités d'utilisation des fonctionnalités auxquelles il s'est abonné.

Toutefois, à la demande d'un Client, la Société pourra proposer une formation payante.

Le Client ne pourra rechercher la responsabilité du choix du ou des Offres Souscrites, même si de telles Offres Souscrites résultent d'échanges ou de recommandations, écrites ou orales de la Société et de son personnel ; le Client étant réputé être le mieux placé pour apprécier l'adéquation des Abonnements à ses besoins. Il renonce également à demander le remboursement de ses frais d'abonnement afférents aux Offres Souscrites dans l'hypothèse où il considérerait que l'Offre Souscrite choisie ne lui correspond pas et renonce également à rechercher la responsabilité de la Société à ce titre.

La Société se réserve le droit de refuser toute souscription à un abonnement si elle est anormale, passée de mauvaise foi ou pour tout autre motif légitime, et en particulier, lorsqu'il existe un litige avec le Client concernant le paiement d'un Abonnement antérieur.

Les présentes CGV se substituent à tout autre document antérieur, tout autre accord écrit ou verbal en relation avec le même objet, et prévaut sur toute disposition contraire qui pourrait être contenue dans les documents émanant du Client.

La Société se réserve expressément, sans indemnisation, le droit de modifier, à des fins d'amélioration, sans préavis et à tout moment tout ou partie des Services ou leurs modalités d'accès et, le cas échéant, la présentation et/ou le contenu des fonctionnalités.

#### **4. DESCRIPTION DU LOGICIEL**

Le Client reconnaît que la Société est libre de modifier à tout moment les caractéristiques de ses infrastructures techniques pour assurer ou améliorer la qualité de service décrite dans le présent Contrat, sans qu'il ne puisse s'y opposer.

Toutes les fonctionnalités du Logiciel sont décrites dans la Documentation. Le Client confirme avoir reçu du Prestataire toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier que le Logiciel corresponde bien à la Documentation. Le Client déclare dès lors connaître l'Offre Souscrite par lui et renoncer à émettre toute contestation à son égard.

#### **5. LICENCE – PROPRIETE**

La Société concède au Client un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utilisation des Services SaaS, pour la durée de protection prévue par les dispositions applicables du droit de la propriété intellectuelle et pour le monde entier.

Le Logiciel et toute la Documentation associée font partie des secrets de fabrication et Informations Confidentielles de la Société sans égard au fait que les éléments les composant puissent ou non être brevetés ou protégés en l'état actuel de la législation par un droit d'auteur, de brevet, de marque, de dessins ou modèle, de savoir-faire ou de toute autre manière.

Les éléments composants le Logiciel ainsi que la Documentation sont donc soumis à la confidentialité prévue à l'article « Confidentialité ».

La Société est et demeure titulaire des droits de propriété relatifs à tout élément des Services SaaS et des Offres Souscrites mis à disposition du Client, y compris dans les hypothèses où la Société aurait intégré dans ses Services des évolutions suggérées par le Client.

Le Contrat ne confère au Client aucun droit de propriété sur les Services. La mise à disposition temporaire des Services dans les conditions prévues au Contrat ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du Client, au sens du code de la propriété intellectuelle.

La Société déclare et garantit :

- que les Services qu'elle a développés sont originaux au sens du code de la propriété intellectuelle,
- qu'elle est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle qui lui permettent de conclure le Contrat.

En conséquence, le Client s'interdit tout acte, pouvant avoir pour objet ou pour effet de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de la Société sur le Logiciel, qui est notamment protégé par le code de la propriété intellectuelle.

Aucune Partie n'acquiert un droit de propriété intellectuelle sur les marques, concepts, écrans, graphiques ou programmes informatiques de l'autre Partie, et reste seule titulaire des droits sur la propriété intellectuelle dont elle disposait avant la signature du Contrat, ou au cours de l'exécution du Contrat.

Le Client garantit la Société contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques ou toute action en contrefaçon et s'engage à prendre à sa charge tous coûts, perte, dommages, frais et honoraires de conseils (avocats, experts...) pouvant résulter de tels troubles, revendications, évictions ou actions.

Le Client ne peut utiliser les Services SaaS et le ou les Offres Souscrites que conformément à ses besoins et à la Documentation. En particulier, le Logiciel n'est mis à disposition que dans le seul et unique but de permettre au Client l'utilisation des Services, à l'exclusion de toute autre finalité.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre les Services SaaS conformément à leur destination, en mode SaaS via une connexion à un réseau de communications électroniques. Le Client ne pourra en aucun cas mettre les Services SaaS et les Offres Souscrites à disposition d'un Tiers, et ne pourra, sans autorisation préalable et écrite de la Société, nantir, céder, louer, donner en licence ou sous-licence, communiquer, échanger ou prêter, à titre onéreux ou gracieux, le Logiciel à aucun Tiers.

Le Client s'engage à ne pas revendre de manière illicite, frauduleuse ou de mauvaise foi les prestations incluses dans les Services SaaS à ses propres clients ou à des Tiers sauf pour les besoins de sa propre activité et dans le respect de la ou des Offres souscrites. En cas de non-respect de cette obligation, la Société pourra procéder à la suspension immédiate de l'exécution de ses prestations, sans avoir à en justifier auprès du Client, sans préjudice des éventuelles actions en justice que la Société pourrait initier et des dommages et intérêts qu'elle pourrait exiger.

Il s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute copie, reproduction, adaptation, modification, désassemblage, décompilation, traduction, arrangement, utilisation à des fins d'analyse concurrente, distribution ou création d'œuvre dérivées, en particulier création d'un logiciel proposant en tout ou partie un service identique ou similaire au Logiciel ; à partir de tout ou partie du Logiciel et de sa Documentation, diffusion, représentation, commercialisation, sans que cette liste soit limitative. En outre, le Client s'interdit de l'installer sur des équipements non-autorisés par la Société de manière écrite et préalable, de lui apporter, ou de lui faire apporter, toute(s) modification(s), y compris pour corriger d'éventuelles erreurs. Plus généralement, le Client s'interdit de porter atteinte, directement ou indirectement, de quelque façon que ce soit aux droits de la Société.

Le Client s'engage à ne pas reconstituer ou tenter de reconstituer, à partir des Données et/ou au moyen des Services, une base de données visant à offrir, directement ou indirectement, à titre gratuit ou à titre onéreux, les mêmes Services ou des Services comparables, à tout Tiers à la Société dans le but de contourner la personnalisation d'accès aux Services dont il bénéficie.

Toute reproduction non-autorisée préalablement et par écrit, partielle ou totale, de tout éléments du Logiciel, par le Client ou par un Tiers, pourra constituer une contrefaçon. Plus généralement, le Client s'engage à ne pas porter atteinte directement, indirectement ou par l'intermédiaire de Tiers, aux droits de la Société, quels qu'ils soient.

La Société se réserve le droit d'exercer toute action qui serait nécessaire pour faire valoir ses droits contre le Client, les Utilisateurs ou le Tiers, et pour réparer son préjudice.

## **6. PRISE D'EFFET**

Les CGV prennent effet à compter de la création du compte Client sur le Site.

Le Client est réputé avoir accepté les CGV par le biais d'un bouton cliquable lors de la souscription des Offres Souscrites.

## **7. OBLIGATIONS A LA CHARGE DU CLIENT**

### **7.1. Obligations générales**

Outre le paiement du prix du (des) Service(s), le Client s'engage à mettre en œuvre tous les moyens techniques, humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement du Service et à l'exécution des CGV. Il fournira notamment à la Société toutes les informations demandées dans le cadre de l'exécution du Contrat, notamment tous les éléments nécessaires à la mise à disposition du/des Service(s), dans la mesure où ces informations conditionnent une exécution optimale des Services.

À la demande de la Société, le Client prendra part à toutes procédures de test ou de Maintenance du Service nécessaires, notamment dans le cadre d'un Incident.

Le Client se déclare informé que les prestations de Services nécessitent une collaboration active et régulière de sa part.

Le Client est seul responsable du choix, de l'administration et de la gestion des Identifiants utilisés par les Utilisateurs. Il s'engage à les conserver secret et à en assurer leur confidentialité.

L'Abonnement souscrit par le Client est nominatif uniquement valable par le Client et ne peut en aucun cas être utilisé par un Tiers. Le Client reconnaît que les codes d'accès aux Services sont strictement personnels, confidentiels et intransmissibles. Le Client s'engage à préserver la confidentialité de ses codes d'accès aux Services et à prendre toute mesure nécessaire afin d'empêcher la communication de ces codes qui permettrait à des Tiers d'accéder de manière illicite aux Services.

Afin d'apprécier l'adéquation des Services SaaS proposés par la Société à ses besoins et d'effectuer son choix en toute connaissance de cause, le Client reconnaît que la Société lui a remis les informations nécessaires, a répondu à l'intégralité de ses questions et a procédé à toute démonstration qu'il a pu requérir concernant les Services. Dans ce contexte et sur la base des CGV, le Client se déclare pleinement informé des Services et Offres Souscrites conformément aux stipulations de l'Article 1112-1 du Code civil.

### **7.2. Données**

Si les Données transmises aux fins d'utilisation des Services comportent des données à caractère personnel, le Client garantit à la Société qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme du Règlement général sur la protection des données UE 2016/679 ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (loi dite « informatique et libertés » et le décret 2005-1309 du 20 octobre 2005 modifié), et qu'il a informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait desdites données personnelles. A ce titre, le Client garantit irrévocablement la Société contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données personnelles seraient reproduites et hébergées via les Services SaaS.

Le Client assure la responsabilité éditoriale éventuelle de l'utilisation des Services. Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des Données et Contenus qu'il transmet aux fins d'utilisation des Services et la Société, en tant que prestataire technique, n'est pas tenu et n'exercera pas de contrôle d'adéquation sur celles-ci. En outre, il garantit irrévocablement être titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant d'utiliser, d'exploiter et de communiquer les Données et Contenus ainsi que leurs

mises à jour. Le Client déclare concéder à la Société un droit d'utiliser ces Données dans les conditions des présentes CGV et autorise la Société à les utiliser dans les limites prévues par les CGV. En conséquence, la Société est déchargée de toute responsabilité en cas de non-conformité des Données et/ou des Contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client. Le Client garantit irrévocablement la Société à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un Tiers pour une violation de cette garantie. Plus généralement, le Client est seul responsable des contenus et messages diffusés et/ou téléchargés via les Services. Le Client demeure le seul propriétaire des Données utilisés dans le cadre de la mise en œuvre de son ou ses Offres Souscrites.

Le Client s'engage à fournir à la Société toutes les Données nécessaires au fonctionnement des Services et à les mettre à jour aussi souvent que nécessaire.

Si un Tiers informe la Société que tout ou partie des Données porte atteinte à ses droits, ou si tout ou partie des Données ne respecte pas les lois ou règlements, la Société en informera le Client par tout moyen. Le Client disposera d'un délai de trois (3) jours calendaires pour y répondre. Passé ce délai, la Société pourra prendre toute mesure utile afin de mettre fin à l'atteinte, notamment la suspension des Services ou la suppression des Données litigieuses, sans que le Client ne puisse s'y opposer et/ou engager la responsabilité de la Société.

## **8. OBLIGATIONS A LA CHARGE DE LA SOCIETE**

### **8.1. Assistance**

La Société fournit l'assistance standard (en Jours et Heures Ouvrées) applicable dans le cadre de ses opérations de Maintenance pour les Services, sans frais supplémentaires.

La Société fera ses meilleurs efforts, commercialement raisonnables, pour assurer la disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 des Services, à l'exclusion: (i) des périodes de Maintenance préventive (pour lesquelles la Société s'efforcera de donner un préavis d'un minimum de trois (3) Jours), (ii) des cas de Force Majeure, (iii) des cas de défaillance ou retard du fournisseur de services Internet fournisseur de la Société ou du fournisseur de services Internet Fournisseur du Client, (iv) d'une situation non imputable à la Société ou (v) d'une attaque par déni de service.

La Société fournira les Services conformément aux lois et réglementations en vigueur applicables, sous réserve de l'utilisation de ceux-ci par le Client conformément au Contrat.

### **8.2. Protection des Données**

La Société prend les mesures de protection administratives, physiques et techniques appropriées pour la protection de la sécurité, de la confidentialité et de l'intégrité des Données du Client. Ces garanties comprennent, sans toutefois s'y limiter, des mesures destinées à empêcher l'accès non autorisé aux Données du Client ou leur divulgation (autre que par le Client ou les Utilisateurs). Les Données incluent les données personnelles, le cas échéant.

Les dispositions concernant la protection des données personnelles telles qu'issues de la Loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et du Règlement européen sur la protection des données personnelles sont situées dans un document annexe accessible sur demande faite à la Société ou sur le site internet de la Société.

Chacune des parties au Contrat s'engagent à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des Données.

En cas de réclamation, le Client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

## **9. CONDITIONS FINANCIERES**

### **9.1. Prix du Service**

Les prix sont définis en US Dollars au taux de change en vigueur et figurent sur le Site.

Les droits et taxes sont ceux applicables au jour de la facturation.

### **9.2. Révision du prix**

La Société peut modifier ses tarifs et appliquer des nouveaux tarifs par rapport à ceux en cours d'exécution. Dans ce cas, la Société informera au préalable et par écrit (par tous moyens, notamment email) le Client concerné. En cas d'augmentation d'un ou de plusieurs tarifs, et sauf lorsque l'augmentation résulte d'évolutions du contexte réglementaire ou fiscal, le Client pourra résilier librement le Service souscrit qui a fait l'objet de l'augmentation après l'avoir notifié par email à la Société dans un délai de quinze (15) Jours à compter de la réception de l'email de la Société l'informant de cette augmentation. En l'absence d'une telle notification dans le délai imparti, le Client est réputé avoir accepté irrévocablement le nouveau tarif. Le Client sera redevable des sommes dues au titre des Offres Souscrites aux tarifs existants au jour de la souscription des Offres Souscrites.

### **9.2. Facturation**

Les factures sont établies sur la base des conditions financières hors taxes, en faisant figurer, le cas échéant la TVA en vigueur ou toute autre taxe applicable, à la date d'émission des factures en sus.

Le premier abonnement et redevances forfaitaires sont facturés sur une base mensuelle correspondant à trente (30) jours consécutifs commençant à courir à compter de la prise d'effet de l'abonnement (la « **Période Mensuelle** ») et sont réglables dans un délai de trente (30) jours si le Client est un particulier et dans un délai de soixante (60) jours si le Client est une société ; étant précisé que toute souscription à une nouvelle Offre donnera lieu à une facturation concomitamment à la date de facturation de la première Offre souscrite . En cas de retard dans le règlement des factures, les expériences publiées resteront en ligne mais ne pourront pas être publiées. Il est précisé que s'il ne reste que 10% du vues allouées, la Société en informera par email le Client lequel pourra soit changer de niveau soit acheter des vues supplémentaires.

Par exception, la Société pourra à sa seule discrétion revoir à la baisse le montant de l'abonnement sur une Période Mensuelle donnée si le Client n'utilise pas le Service pendant un certain nombre de Jours ; étant précisé que le Client n'aura pas un droit acquis à une telle révision si le Client devait se retrouver dans la même situation dans le futur.

La totalité du paiement doit être réalisée au jour de la Commande par le Client.

Aucune compensation ne pourra intervenir sans l'accord préalable et par écrit de la Société.

### **9.4. Mode de paiement**



Les factures sont payables par prélèvement automatique ou par virement (sauf modalités contraires convenues avec la Société).

Toutefois à compter de l'ouverture d'une procédure collective, le Client devra régler par anticipation les factures de chaque Offre Souscrite au comptant dès réception de la facture.

La désignation d'un tiers payeur, en cas de défaillance du Client, n'exonèrera pas celui-ci de son obligation de paiement du prix à l'égard de la Société.

Aucun escompte n'est consenti par la Société en cas de paiement anticipé.

### **9.5. Contestation des factures**

En cas de désaccord sur le montant facturé, le Client dispose d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date de facture pour notifier formellement, notamment par email, à la Société son désaccord accompagné de tous les justificatifs correspondants. A défaut, la facture est réputée irrévocablement acceptée par le Client.

En cas de contestation, le Client s'oblige à verser à la Société les montants non contestés. La Société informe le Client des suites qu'elle souhaite donner à cette contestation.

Le rejet de la contestation par la Société rend immédiatement exigibles les sommes qui lui sont dues.

### **9.6. Défaut de paiement**

En cas de non-paiement à l'échéance d'une facture :

- La Société peut de plein droit, sans formalités judiciaires, suspendre la fourniture du Service. Dans une telle hypothèse, la Société adresse au Client, par tous moyens (notamment email), une mise en demeure de payer et indique la date à laquelle le Service sera suspendu si le non-paiement persiste. La suspension du Service n'entraîne pas celle du paiement des abonnements dus par le Client ;
- Le retard de paiement entraîne également la déchéance de tous les termes des créances de la Société sur le Client et leur exigibilité immédiate ;
- Ce retard peut donner lieu à l'application, aux sommes dues, à un intérêt de retard égal au taux d'intérêt correspondant au minimum entre 1,5% par mois et le taux autorisé par la loi, ainsi qu'à la facturation de frais de relance d'un montant minimum de cent (100) euros par relance, réclamés à l'occasion de la prochaine facture, sans qu'aucune mise en demeure préalable soit nécessaire ;
- La Société pourra subordonner la continuation du Service ou sa remise en service à la fourniture d'une garantie bancaire à première demande autonome ou d'un dépôt de garantie qui, encaissé par la Société, ne sera pas productif d'intérêts ;
- La Société pourra également modifier les délais de paiement de ses factures.

Si le non-paiement persiste ou si le Client fait des difficultés à la demande de garantie de la Société, la Société peut également résilier de plein droit le présent Contrat après en avoir notifié le Client, sans préjudice de tout autre dommage et intérêt que la Société serait en droit de réclamer.

La Société se réserve le droit d'exiger le règlement de toute somme due ou dettes contractées vis-à-vis de la Société avant la passation de toute nouvelle Commande.

## **10. ASSISTANCE TECHNIQUE – MAINTENANCE**

## **10.1. Ouverture de tickets d'Incidents, Centre de Support Clients**

La Société met à disposition du Client, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, l'adresse email support@opuscope.com exclusivement dédiée à la signalisation d'Incidents ; étant précisé que cette assistance ne bénéficie qu'aux Offres payantes ou si la Société souhaite traiter la demande au titre des Offres gratuites, dans le délai qu'elle sera libre de retenir.

Tout Incident doit être formellement signalé par le Client au Centre de Support Clients, par ce moyen, en caractérisant explicitement la nature des pannes ou problèmes constatés.

Dans le cadre d'une assistance standard (en Jours ouvrés et Heures Ouvrées) le Centre de Support Clients crée un ticket d'Incident (identifié par un numéro) et traite l'Incident afin de le qualifier en tant que tel et, de résoudre les Incidents qualifiés.

Le ticket d'un Incident qualifié est fermé par la Société quand le Service est rétabli. La Société informe le Client de la clôture du ticket d'Incident.

En l'absence de contestation du Client dans les quarante-huit (48) heures suivant la fermeture du ticket d'Incident, la Société considère que la clôture de l'Incident est définitivement acceptée par le Client.

Le ticket d'Incident mentionne ses dates de création et de clôture.

La Société s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que les opérations de maintenance ne perturbent pas l'utilisation du Client. Lorsque les opérations de maintenance ou de mise à jour entraînent la suspension des Services, la Société s'engage à en notifier le Client dans les meilleurs délais par tous moyens disponibles (email, appel téléphonique...).

## **10.2. Limitations**

La Société ne pouvant être tenu pour responsable des interruptions ou dégradations liés aux services fixes et mobiles d'accès à internet du Client, il attire particulièrement l'attention du Client sur l'importance du choix de son opérateur de télécommunications et des services de sécurisation que celui-ci peut offrir en cas d'interruption du réseau.

Le Client est averti des aléas techniques inhérents à l'Internet, et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. De ce fait, la Société n'est pas en mesure de garantir la continuité des Services SaaS, exécutés à distance via Internet, ce que le Client accepte.

La Société n'est pas responsable de la Maintenance dans les cas suivants :

- refus du Client de collaborer dans la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement ;
- utilisation des Services SaaS de manière non conforme à leur destination ou à leur documentation ;
- modification non autorisée des Services par le Client ou par un tiers ;
- manquement du Client à ses obligations au titre du Contrat ;
- implantation de tous progiciels, logiciels ou système d'exploitation non compatibles avec les Services SaaS ;
- défaillance des réseaux de communication électronique ;
- acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
- détérioration due à un cas de Force Majeure ou à une mauvaise utilisation des Services SaaS.

La Société ne sera pas responsable des éventuels effets secondaires, des accidents et des atteintes à l'intégrité corporelle et/ou cérébrale qui pourraient intervenir au cours ou postérieurement à l'utilisation de ses Services au travers des supports d'utilisation (notamment nausée, vertige, sécheresse oculaire, troubles de la vision, épilepsie, décès, incapacité, invalidité, etc.).

## **11. RESILIATION – REVERSIBILITE**

### **11.1. Résiliation pour faute**

En cas de manquement de l'une des Parties dans l'exécution d'une obligation essentielle aux termes du Contrat, l'autre Partie pourra résilier de plein droit le Contrat si la Partie défaillante ne remédie pas à ce manquement dans un délai de quinze (15) Jours, après envoi d'une mise en demeure par LRAR adressée par l'autre Partie.

En cas de résiliation anticipée du Contrat aux torts du Client et ce, quelle qu'en soit la cause, toutes les sommes restant dues par le Client seront immédiatement exigibles sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à la Société. Par ailleurs, la Partie défaillante s'engage à indemniser l'autre Partie pour tous les dommages prouvés qu'elle a subis et résultant de la résiliation du Contrat du fait d'un manquement de la Partie défaillante à ses obligations contractuelles, dans les limites prévus au présent Contrat.

### **11.2. Conséquence de la résiliation**

La résiliation du Contrat emporte sans délai la cessation des droits d'utilisation accordés au Client au titre des présentes.

Le Client devra détruire ou restituer d'après les instructions de la Société, tous les documents ou éléments mis à sa disposition et considérés comme confidentiels par la Société au titre de l'article 12 « Confidentialité ». Au-delà de trois (3) mois à compter de la résiliation du Contrat sans instruction de la Société, le Client s'engage à les détruire. La Société pourra demander au Client de lui fournir un certificat écrit de destruction des éléments mis à sa disposition par le Prestataire.

La Société devra détruire ou restituer d'après les instructions du Client, toutes les Données que le Client lui aurait transmises. Au-delà de trois mois à compter de la résiliation du Contrat et sans instruction du Client, la Société s'engage à les détruire. Le Client ne pourra alors plus en demander la restitution et ne pourra pas engager la responsabilité de la Société qui aurait détruit les Données à l'issue de ce délai.

La restitution des Données doit faire l'objet d'une demande écrite de la part du Client. La Société établira un devis en fonction du volume de Données. Sous réserve de l'acceptation du devis par le Client, la Société fournira les Données au Client ou à tout Tiers désigné par le Client, dans un format standard du marché, afin de poursuivre l'exploitation des Données. Toute autre prestation de réversibilité éventuellement sollicitée par le Client donnera lieu à devis complémentaire soumis au Client pour acceptation préalable.

Passé le délai de trois (3) mois, les Données seront détruites sans que la responsabilité de la Société ne puisse être engagée à ce titre.

## **12. CONFIDENTIALITE**

Pendant la durée du Contrat et pendant une durée de deux (2) ans à compter de son expiration ou de sa résiliation, les Parties et les Utilisateurs pour lesquels le Client se porte fort conserveront confidentiels (i) les

termes des présentes, (ii) toutes informations écrites, quel qu'en soit le support, ou orales qui ne sont pas du domaine public, ainsi que (iii) les informations protégées (détenues par la Partie divulgatrice ou une tierce partie envers laquelle la Partie divulgatrice a une obligation de non divulgation) relatives aux Services et/ou aux Parties elles-mêmes (ci-après les « **Informations Confidentielles** »).

Sauf autorisation écrite préalable de l'autre Partie, chacune des Parties s'engage à ne divulguer aucune information de ce type à quel que tiers que ce soit et à ne pas les utiliser à d'autres fins que l'exécution du Contrat. Cette obligation de confidentialité ne s'appliquera pas (i) aux informations d'ores et déjà dans le domaine public pour autant que ces informations n'aient pas été révélées à la suite d'une violation du présent engagement de confidentialité, (ii) à la divulgation d'informations rendue obligatoire par la loi, les règlements, ou en réponse à des demandes émanant d'autorités judiciaires, administratives ou boursières, (iii) dans la mesure nécessaire pour l'exécution des opérations prévues aux présentes, (iv) aux informations transmises à destination des personnels ou conseils des Parties, sous réserve qu'ils soient informés de la confidentialité des informations ainsi transmises, (v) aux informations communiquées par une Partie dans le cadre d'une procédure engagée contre une autre Partie.

### **13. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE**

Chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses Utilisateurs et causant un dommage direct à l'autre Partie.

Le Client est seul responsable de l'usage qu'il fait, ainsi que ses Utilisateurs, des Services, notamment concernant l'utilisation et l'interprétation des informations mises à sa disposition par la Société ainsi que des actes qu'il en déduit dans le cadre de sa pratique professionnelle.

Toutefois, la Société n'est tenue que d'une stricte obligation de moyens, compte tenu de la technicité des technologies mises en œuvre. La Société s'engage à mettre en œuvre au mieux de ses compétences les moyens techniques nécessaires pour fournir les Services et le Logiciel.

Le Client reconnaît que la Société n'assume aucune responsabilité et n'exerce aucun contrôle, sur le contenu et la nature ou les caractéristiques des Données hébergées et/ou qui pourrait transiter par l'intermédiaire de ses matériels ainsi qu'en cas d'utilisation des Services ou du Logiciel non conforme au présent Contrat.

En outre, et en cas de faute prouvée par le Client, la Société ne sera tenue que de la réparation des conséquences pécuniaires des dommages directs et prévisibles du fait de l'exécution des Services.

En conséquence, la Société ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Client ou des tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de Données, préjudice commercial, troubles commerciaux quelconques, perte de chiffre d'affaires, de marge ou de bénéfice, perte de clientèle ou de prospects, perte d'une chance, pertes de commandes, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive des prestations. La Société ne saurait, en outre, être tenu responsable de la destruction accidentelle des Données par le Client ou un Tiers ayant accédé aux Services SaaS au moyen des Identifiants du Client.

Les Parties conviennent expressément que le montant des dommages-intérêts ne saurait en tout état de cause excéder le montant facturé au Client au titre des Offres Souscrites et des redevances d'utilisation pour la mise à disposition du Logiciel, au cours des 6 mois ayant précédé le dommage.

La responsabilité de la Société ne peut être engagée dans les cas ci-après :

- intervention du Client, de toute personne sous son contrôle direct ou indirect ou de l'un de ses Utilisateurs, entraînant une détérioration ou un dysfonctionnement des Services SaaS ou du Logiciel ;
- utilisation des Services SaaS ou du Logiciel par le Client, toute personne sous son contrôle direct ou indirect ou l'un de ses Utilisateurs, d'une manière non-conforme au Contrat,
- destruction, altération ou détérioration partielle ou totale des Services SaaS à la suite d'erreur(s) imputable(s) au Client, à toute personne sous son contrôle direct ou indirect ou à l'un de ses Utilisateurs;
- destruction, altération ou détérioration partielle ou totale des Services SaaS à la suite d'instructions du Client, ou l'un de ses Utilisateurs, à la Société ;
- utilisation anormale ou exploitation illicite des Services SaaS ou du Logiciel par le Client, de toute personne sous son contrôle direct ou indirect ou de l'un de ses Utilisateurs;
- impossibilité d'accéder temporairement aux Services SaaS liée à des opérations de maintenance technique ou interruptions liées à la nature du réseau internet indépendantes de la Société ;
- attaques virales de tous types ;
- défaillance du Client ; et
- inadéquation des Services SaaS et/ou du Logiciel avec le matériel informatique et les logiciels utilisés par le Client dont lui seul a la charge d'apprécier la compatibilité.

Considérant que le Logiciel est fourni en mode SaaS, et est ainsi dépendant de la disponibilité du réseau Internet, le Client reconnaît que la Société ne peut être en aucun cas être responsable de la fiabilité de transmission des Données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou matériel spécifiques connectés au réseau Internet.

#### **14. RESPONSABILITE DU CLIENT**

Le Client devra choisir des mots de passe suffisamment forts pour protéger ses Identifiants. La Société ne sera en aucune façon responsable si le mot de passe est obtenu par un Tiers au moyen d'une attaque de force brute.

Le Client s'engage, dans l'usage qu'il fait du Logiciel mis à sa disposition par la Société :

- à respecter les lois, les règlements applicables à son activité et/ou sur le territoire d'utilisation du Logiciel, ainsi que les droits des Tiers,
- à ne pas porter préjudice à l'image de la Société ni du logiciel.

Le Client s'engage également à ne pas agir de la manière suivante, sans que cette liste soit limitative :

- Agir d'une manière qui pourrait compromettre le fonctionnement des Services ;
- Tenter d'utiliser les Identifiants d'un Tiers ;
- Tenter d'accéder aux serveurs (hors usage normal des Services) ou ordinateurs du réseau de la Société ;
- Tenter de téléverser des virus, chevaux de Troie, ou tout autre programme invasif ou illégal au sein des Services ou ses serveurs.

Le Client est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par lui-même ou un de ses préposés à la Société ou à des Tiers du fait de son utilisation du Logiciel et des Services associés.

Le Client est le seul responsable du contenu des Données hébergées, transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que tous fichiers, notamment fichiers nominatifs pour lesquels le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur (notamment auprès de la CNIL).

Le Client garantit la Société de toute action en revendications de Tiers liées au contenu des Données transmises, notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'une atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance, etc.) ou aux dispositions du Code Pénal.

## **15. FORCE MAJEURE - IMPREVISION**

### **15.1. Force Majeure**

La Force Majeure s'entend de tout événement extérieur, irrésistible et imprévisible au sens de l'article 1218 du Code Civil et de son interprétation par la jurisprudence et empêchant l'une des Parties d'exécuter les obligations mises à sa charge au titre du Contrat ou rendant l'exécution de celles-ci déraisonnablement onéreuses.

Sont assimilés à des cas de Force Majeure : les grèves ou conflits de travail chez l'une des Parties, en France ou à l'étranger, les incendies, inondations ou autres catastrophes naturelles, la défaillance d'un fournisseur de télécommunications, d'électricité ou hébergeur, ainsi que la modification de toute réglementation applicable au Contrat et en rendant l'exécution impossible ou déraisonnablement onéreuse.

Toute Partie affectée par un cas de Force Majeure en notifiera l'autre Partie dans les dix (10) jours suivant la survenance de ce cas de Force Majeure. Lorsque l'inexécution d'une obligation d'une Partie est imputable à un cas de Force Majeure, cette Partie est exonérée de responsabilité.

Les délais d'exécution des obligations de chacune des Parties au titre du Contrat seront prorogés en fonction de la durée des événements constitutifs de la Force Majeure et leur exécution devra être à nouveau entreprise dès la cessation des événements faisant obstacle à l'exécution.

Si l'exécution des obligations devenait cependant impossible pendant un délai supérieur à quinze (15) jours, les Parties se concerteront en vue d'aboutir à une solution satisfaisante. A défaut d'accord dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'expiration de la première période de quinze (15) jours, les Parties seront libres de résilier le Contrat sans indemnité de part et d'autre.

### **15.2. Imprévision**

Dans l'hypothèse où un changement imprévisible et non accepté par la Société viendrait à survenir lors de la réalisation des présentes, rendant l'exécution des Services excessivement onéreuse, une demande de renégociation pourra être adressée au Client par courrier recommandé. Durant la période de renégociation, fixée à un délai raisonnable de trois (3) mois, la Société s'engage à poursuivre l'exécution des Services.

En cas de refus ou d'échec de la renégociation, les Parties conviennent de la résiliation du Contrat dans un délai de trois (3) mois à compter de la notification par courrier recommandé de l'une des Parties mettant fin à la période de renégociation.

## **16. ASSURANCES**

Les Parties ont souscrit les assurances nécessaires afin de couvrir les risques liés à l'exercice de leur activité (en particulier une police d'assurance garantissant les dommages pouvant survenir à leurs biens et personnel, ainsi qu'une police couvrant leur responsabilité professionnelle, de manière à couvrir les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels dont chacune aurait à répondre, causés par tout

événement et qui seraient le fait de leurs collaborateurs et/ou sociétés partenaires éventuels lors de l'exécution de leurs activités).

## **17. DROIT DE RETRACTATION**

Conformément à l'article L.121-21 du code de la consommation, le Client, s'il a la qualité de consommateur au sens du code de la consommation, dispose d'un délai de quatorze (14) jours, à compter de sa date d'inscription sur le Site (le délai commençant à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai), pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L.121-21-3 à L.121-21-5 du code de la consommation.

La décision de rétractation devra être notifiée à la société par l'Acquéreur au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

Un exemple de formulaire est disponible à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R38397>.

Passé ce délai, aucune demande de rétractation ne sera traitée par la Société.

Pour toute commande annulée avant le délai de rétractation, le Client devra envoyer un mail sur la boîte mail [support@opuscope.com](mailto:support@opuscope.com) ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale suivante : 110 bd Sebastopole, 75003 Paris, afin d'informer la Société de sa volonté d'annuler totalement ou partiellement la commande.

## **18. DISPOSITIONS DIVERSES**

### **18.1. Cession – Transfert du Contrat**

Le Contrat entre le Client et la Société est conclu *intuitu personae*.

En conséquence, les droits du Client découlant du Contrat ne peuvent être cédés, sous-licenciés, vendus ou transférés de quelque autre manière par le Client, sauf accord préalable écrit de la Société.

### **18.2. Intégralité du Contrat – Modification – Renonciation**

Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties et prévaut sur toutes les discussions, négociations, propositions et conventions antérieures entre les Parties en ce qui concerne l'objet du Contrat. Le défaut de l'une des Parties de faire valoir ses droits au titre du Contrat ne sera pas réputé valoir renonciation à ce droit et aucune renonciation expresse à un droit ne sera réputée constituer une renonciation à un autre droit.

Le Client renonce irrévocablement à toute demande, réclamation, droit ou action, de quelque nature que ce soit, à l'encontre de la Société ayant trait à l'exécution du Contrat et qui serait formulée plus de six (6) mois après le fait générateur.

### **18.3. Avis et notifications**

Sauf mention contraire dans le Contrat, les avis et notifications prévus seront adressés à leur destinataire par LRAR.

Chaque notification se fera à Opuscope, 110 bd Sebastopole, 75003 Paris.

Toute notification par email se fera à l'adresse suivante : [support@opuscope.com](mailto:support@opuscope.com)

Tout changement d'adresse pendant la durée du Contrat sera notifié à l'autre Partie conformément aux présentes.

#### **18.4. Délais**

Les délais stipulés dans les présentes CGV se calculent selon les règles fixées par les articles 640 à 642 du code de procédure civile. Tous les délais stipulés dans les CGV sont présumés être des délais de rigueur qui sont réputés accomplis dès la survenance de leur échéance, sans qu'il soit nécessaire de mettre en demeure le débiteur de l'obligation.

#### **18.5 Publicité**

Le Client autorise la Société à faire état, à l'écrit et à l'oral, de l'utilisation par le Client du Logiciel à des fins de promotion, et notamment et de façon non exhaustive : sur des salons, à l'occasion de présentations en clientèle, lors de conférences, sur son site internet, sur ses plaquettes commerciales, dans ses communiqués de presse.

Le Client autorise la Société à ces seules fins, à le citer, à reproduire et à utiliser les logos de ses marques, sans y apporter de modification susceptible de leur porter atteinte.

#### **18.6. Absence de relation entre les Parties**

Les Parties sont des sociétés juridiquement et économiquement indépendantes. Aucune disposition stipulée dans le Contrat ne sera réputée créer une relation de mandat, un partenariat, un contrat de société, un groupement d'intérêt économique, une société en participation, ou une coentreprise (joint-venture) entre les Parties ou leurs sociétés affiliées, employés, dirigeants ou administrateurs respectifs ou toute autre relation similaire.

Chacune des Parties veille seule au respect de ses obligations légales, notamment au titre du droit du travail, y compris le paiement des salaires de ses employés, cotisations de sécurité sociale et autres charges supportées par l'employeur.

#### **18.7. Autonomie des dispositions**

Si une disposition du Contrat est jugée illégale ou nulle par tout tribunal, autorité administrative, tribunal arbitral ou entité du gouvernement, toutes les autres dispositions stipulées dans le Contrat resteront en vigueur et de plein effet. Les Parties s'engagent à collaborer de bonne foi pour remplacer la disposition nulle ou illégale dès que possible par une nouvelle disposition ayant un résultat licite aussi proche que possible du résultat que visait la disposition frappée de nullité.

#### **18.8. Titres**

Les titres utilisés dans le Contrat ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas affecter le sens des stipulations auxquelles ils se rapportent.

#### **18.9. Mode de preuve**



Le Client accepte et s'engage à ce que l'ensemble des mesures relatives à l'utilisation du Service, notamment en cas de différend entre les Parties, soit apprécié et calculé uniquement avec les outils de la Société et sur la seule base des données enregistrées par la Société ; étant précisé que la Société pourra avoir recours à tous moyens de preuve autorisés par la loi.

#### **18.10. Référence commerciale – Promotion**

Le Client autorise la Société à utiliser à titre gratuit son nom commercial, son logo et sa marque à titre de référence commerciale. Si le Client a également concédé ce droit au profit d'un tiers, les revendications de toute nature de ce tiers et leurs éventuelles conséquences financières qui pourraient naître de cette utilisation seront à la charge exclusive du Client.

Le Client autorise la Société à lui adresser par tout procédé de télécommunication ou par courrier des informations périodiques, des publicités, ou offres commerciales, des invitations à caractère événementiel.

#### **18.11. Litiges – Droit Applicable**

Les CGV sont régies par le droit français.

Les CGV sont rédigées en langue française. Une traduction en langue anglaise peut être fournie à titre d'information sur demande faite à la Société. En cas de contradiction entre les deux versions, seule la version française fera foi entre les Parties.

En cas de différend entre les Parties, à l'exception d'un différend concernant l'obligation de paiement du Client, les Parties se rencontreront afin de trouver une solution amiable audit différend.

À défaut de règlement amiable dans un délai de vingt (20) Jours, les Parties pourront soumettre la résolution dudit différend au tribunal compétent.

Tout différend relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou la résiliation des CGV sera soumis au Tribunal de Commerce de Créteil. Cette attribution de compétence s'applique également en cas de procédure de référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.